
ICANN83 | Forum de politiques – Séance de renforcement des capacités du GAC
Lundi 9 juin 2025 – 10h45 à 12h15 CEST

NICOLAS CABALLERO

Bonjour à tous, Merci de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer dans quelques minutes. Bonjour à tous. Veuillez prendre place ou pas. Est-ce qu'on va s'asseoir? Oui. D'accord. Alors veuillez prendre place. Nous allons commencer avec notre séance de renforcement des capacités. Et pour cela, nous avons une excellente équipe d'experts dans la salle. Est-ce qu'on peut fermer la porte? Je ne sais pas qui est le plus proche de la porte, s'il vous plaît. Merci de la fermer pour commencer notre séance. Merci beaucoup. Et donc encore une fois, bienvenue. Comme je vous le disais, nous avons une excellente équipe d'experts. Nous avons Lars Hoffmann et son équipe d'un côté qui est composée par Lars lui-même et Eleeza Agopian. Est-ce que j'ai bien prononcé votre nom de famille?

Oh, excusez-moi. C'est une autre Elisa. Excusez-moi. Alors, Elisa, Lars et, bien sûr, Tracy Hackshaw qui va modérer et va nous raconter un petit peu les nuances et les détails de la session de renforcement des capacités que nous allons avoir. Donc bienvenue! J'espère que vous avez profité du café. Tracy, vous avez la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TRACY HACKSHAW

Bonjour et bienvenue à cette nouvelle séance de renforcement des capacités de l'ICANN 83. Nous n'avons pas énormément de temps. Et il n'y aura pas de travail en groupe cette fois-ci. Cette session, c'est pour vous. Et donc c'est pour que vous posiez des questions si vous en avez. Et j'ai demandé à l'équipe de parler surtout du rôle du GAC dans le programme de la nouvelle série.

Donc je vous demande de bien faire attention à ce qui sera présenté parce qu'on va considérer tout cela du point de vue du rôle du GAC. Donc si vous avez des questions par rapport à ce rôle, n'hésitez pas à poser cette question. On va parler du GAC, on va parler de la communauté et ensuite on va reprendre ces activités plus tard.

Entre temps, ce que je vous demande, c'est de faire attention à ce qui sera présenté et surtout du point de vue de la place du GAC dans tout ce processus. Je vous demande donc de bien faire attention, de poser vos questions pour bien comprendre ce que vous devez faire pour préparer dans vos pays le processus de la nouvelle série.

Maintenant, je vais sans plus attendre donner la parole à Lars et à son équipe qui va donc nous accompagner, nous présenter ce processus et c'est lui qui vous dira : C'est ici que vous avez un rôle à jouer.

LARS HOFFMAN

Merci Tracy. Bonjour à tous. Merci de nous avoir invités. Je m'appelle Lars Hoffman. Je suis le responsable suppléant du programme de la nouvelle série. Marika Konings est la responsable

du programme. Elle se trouve ici dans la salle. Mon équipe et moi sommes responsables d'aboutir à un guide de candidature qui sera publié, je l'espère, à la fin de l'année. Nous travaillons avec l'équipe de mise en œuvre de la communauté pour pouvoir aboutir à ce résultat et nous sommes dans les temps.

Je vais maintenant passer en revue ce qui a l'air d'un ordre du jour assez chargé et on va parler donc du processus de dépôt de candidature qui va du moment où l'on dépose la candidature jusqu'au moment de la délégation du nom de domaine. Quelles sont les étapes? Quelles sont donc les différents aspects qui peuvent être intéressants pour le GAC?

Mais avant de faire cette présentation, je voudrais également parler d'un autre aspect par rapport auquel le GAC et la Communauté ont un rôle à jouer, c'est le guide de candidature. Il y a une consultation ouverte qui a commencé le 30 mai jusqu'au 27 juillet. Ce guide de candidature n'est pas encore achevé, et j'encourage tout le monde, toutes les personnes qui sont intéressées à la prochaine série à partager leurs idées, leurs inquiétudes et de le faire maintenant. Une fois que le conseil d'administration aura adopté le guide de candidature, ce qui devrait se passer pas plus tard que décembre de cette année et en fonction des commentaires que nous recevrons, nous pensons que ce serait possible de le faire avant la prochaine réunion à Oman.

Et donc il est très important que vous vous exprimiez et que vous passiez en revue le document. Je sais que c'est un document long

avec les annexes, ça fait à peu près 400 pages, mais sinon le guide lui-même fait 200 pages. Donc je vous invite à le lire et à nous faire part de vos commentaires, que ce soit en représentation du GAC dans son ensemble ou à titre personnel à titre de représentation de votre pays.

Très bien. Maintenant, nous allons parler un petit peu du processus que doit suivre le candidat. Et Elisa va aussi parler pour pas que je ne doive parler une heure et demie. Donc tout d'abord, je voulais vous donner un aperçu des informations que contient le guide de candidature pour la prochaine série.

Il y a une question ici. Qui peut déposer une candidature à la prochaine série du programme des nouveaux gTLD? Vous voyez ici les entités juridiques des sociétés, des organisations et des institutions, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des organisations intergouvernementales.

Toutes ces organisations peuvent déposer des candidatures, c'est-à-dire qu'un individu par lui-même ne peut pas déposer une candidature. Nous travaillons à cela depuis deux ans pour ouvrir donc la période de dépôt de candidatures le 26 avril 2026. Pour cela, le guide de candidature doit être approuvé par le conseil d'administration, ce qui devrait avoir lieu en décembre de cette année.

Pour ce qui est des frais de dépôt de candidature, cela c'est 220 000 \$. En fonction du type de candidature, il pourrait y avoir

d'autres frais applicables. Je vais vous en parler plus tard. Il y a un système de gestion des candidatures qui est en train de se construire, de se développer. C'est là ce système qui sera utilisé par les candidats et les membres du public également, tous ceux qui sont intéressés au programme. C'est là où les candidatures seront déposées et c'est là où l'on pourra voir qui a déposé une candidature, pour quelle chaîne, etc.

Donc toutes les informations que les candidats doivent soumettre seront publiées dans ce système qui sera accessible à tous. Et très rapidement, donc pour ce qui est des frais de candidature, Tracy, vous avez parlé du programme de soutien aux candidats. Ce programme de soutien aux candidats est ouvert en ce moment.

Je ne sais pas si Christy Buckley est ici parce que c'est elle qui dirige les travaux par rapport à ce programme. Donc les entités qui sont éligibles à ce programme et qui sont retenues dans le cadre du programme peuvent avoir des réductions de ces frais ainsi que d'autres bénéfices également. Voilà donc un diagramme de flux qui a l'air compliqué et qui décrit donc tout le processus.

Ce que je vais ajouter, c'est que toutes les candidatures ne passent pas par toutes les étapes, toutes les étapes que vous voyez ici. Vous voyez ici le nombre maximal d'étapes que pourrait franchir une candidature. Donc, cette année, ici, vous voyez Soumission, ici, délégation.

Et je vais vous donner un aperçu rapide de tout cela avec quelques diapos qui vont décrire certaines étapes de ce processus. On va

parler notamment de trois grandes étapes, et nous allons surtout parler du rôle du GAC dans ces différentes étapes.

La première section, Elisa va nous en parler dans quelques minutes. La première section concerne l'étape qui va de la soumission du dépôt de candidature jusqu'au tirage au sort où l'on établit les priorités dans lesquelles ces candidatures seront traitées. Donc, ce processus sera ouvert de 12 à 15 semaines. On n'a pas encore arrêté cette période, mais c'est à peu près ce que l'on prévoit.

Donc ce sera le délai maximal pendant lequel le dépôt de candidatures sera ouvert. Une fois que cette fenêtre de candidature s'achèvera, il y aura donc l'évaluation des candidatures et les préparations pour ce que l'on appelle la journée de dévoilement, ce qui comprend à peu près huit semaines, 56 jours. Ensuite, on arrive au jour du dévoilement, c'est le jour où toutes les informations publiques des candidatures seront rendues publiques à tous.

Donc tout le monde pourra savoir qui a déposé une candidature, pour quelle chaîne. Le conseil d'administration et le GAC ont discuté de mécanismes pour éviter que les candidatures en litige doivent passer par une mise aux enchères.

Donc, il y a eu l'introduction d'un nouveau concept, celui de la chaîne de remplacement. Donc, le jour de dévoilement, il y aura une période de quelques semaines, 14 jours où les candidats pourront voir quelles sont les autres candidatures qui ont été

déposées et peuvent avoir recours à leurs chaînes de remplacement si leur candidature entre en litige avec une autre.

Et ensuite, deux semaines après cette journée du dévoilement, il y aura la confirmation des chaînes qui feront l'objet des candidatures, donc l'utilisation de la chaîne de remplacement. On abordera cela plus tard, mais on arrive ici au tirage au sort pour la priorisation.

Vous voyez ici en jaune, et cela vient après la confirmation de la chaîne. Et donc ce tirage au sort consiste en un tirage au sort pour déterminer dans quel ordre les candidatures seront traitées. Ce n'est pas par ordre d'arrivée, mais l'ordre dépendra de ce tirage au sort.

En même temps, vous le voyez en bas et Elisa va en parler. Il y a une période de commentaires de la communauté et d'objections et c'est la première étape dans laquelle le GAC et la communauté dans son ensemble et le public peuvent jouer un rôle. Vous voyez ici la période de consultation publique qui est ouverte à tous. Tout le monde peut commenter les candidatures.

Nous avons une période clé pour le GAC. C'est la période d'alerte précoce du GAC. Cette période dure 90 jours et, ensuite, une période d'objection où l'on peut notifier des problèmes, par exemple avec le singulier et le pluriel. Si par exemple deux chaînes représentent le même mot dans la même langue, donc on peut contester ces candidatures. Je vois que Tracy a une question.

TRACY HACKSHAW

Je voulais dire que beaucoup des membres du GAC ne sont pas familiers avec ces questions qui relèvent de la série précédente. Pouvez-vous faire la différence entre ce que vous voulez dire par commentaire et alerte précoce? Merci.

LARS HOFFMAN

Merci Tracy. Je vais être très rapide parce que Elisa va entrer dans le détail de tous ces aspects, mais en gros, un commentaire peut être fait par tout le monde sur n'importe quel aspect du programme. Par exemple, je connais le candidat et il est excellent, ça c'est un commentaire.

Alors que l'alerte précoce, c'est lorsque les gouvernements indiquent qu'ils peuvent avoir des inquiétudes par rapport à un candidat ou à une candidature, et donc ils veulent prévenir le candidat sur le fait que le GAC pourrait élaborer un avis par rapport à cette candidature qui pourrait être considéré de manière différente.

Et donc le candidat peut ignorer l'alerte précoce et continuer avec le processus. Je ne sais pas si cela serait raisonnable ou pas, mais cette alerte précoce pourrait être émise par un membre du GAC ou par tout le GAC. Donc si le GAC arrive à un consensus par rapport à cette alerte précoce, peut lancer cette alerte précoce. Et donc le GAC peut le faire s'il le souhaite, conformément à ce qui est établi dans les statuts.

Et je sais que certaines de ces aspects sont nouveaux pour vous et peut-être difficiles à comprendre pour certains. C'est pour cela que je vous présente tout de manière générale. Et ensuite, Elisa va rentrer dans le détail de certains de ces aspects. C'est peut-être la plus compliquée des étapes, c'est l'évaluation des chaînes et la résolution de litiges.

Nous venons du point A. C'est le A qui se trouve dans la diapo précédente. Vous voyez, c'est le même A et nous continuons. Donc, nous avons ici l'évaluation des chaînes qui devrait prendre entre 4 à 6 mois. Et c'est là où les différentes chaînes seront comparées entre elles pour voir s'il y a une confusion ou une similarité portant à confusion. Cela est fait par un panel spécialisé.

Et, bien sûr, cela dépend du nombre de candidatures. Si vous avez 5 000 candidatures, ce n'est pas pareil que si vous avez 100 candidatures à comparer et donc les délais vont dépendre du nombre de chaînes à évaluer.

Donc s'il y a un ensemble conflictuel sans qu'il y ait des chaînes identiques ou visuellement très similaires qui pourraient prêter à confusion ou s'il y a une notification au niveau singulier pluriel, comme on l'a dit tout à l'heure, eh bien là nous arrivons à la résolution du conflit. C'est cet ensemble que je vous montre à l'écran.

Et donc cela, ça peut être résolu de deux manières différentes. Donc, il peut y avoir une vente aux enchères, une mise aux enchères. Je ne vais pas rentrer dans les détails tout de suite, Mais

c'est en général, celui qui a fait l'enchère la plus élevée qui va remporter donc la mise.

Donc, au Royaume-Uni, vous voyez des choses un peu différentes qui se déroulent. Vous avez donc les enchères qui sont au second prix. Donc, si vous faites la mise aux enchères la plus élevée, vous allez payer en fait ce qui était le second prix. Donc, si Elisa a mis 10 \$ et moi 12, on va payer que 10 \$.

Donc, il y a ensuite l'évaluation de la communauté, et l'on peut déterminer. Donc, ça, c'est la communauté qui a des priorités, qui a donc détaillé beaucoup dans les guides de candidats. Et il y a cette évaluation prioritaire de la communauté. Et là, vous avez l'ensemble conflictuel. Il va y avoir quelqu'un qui va remporter. Donc, à ce niveau, il n'y aura pas besoin d'avoir une enchère. Et enfin, si vous êtes propriétaire d'une marque et que vous demandez une marque, eh bien là, vous avez à ce moment-là de changer votre chaîne.

Il y a des règles également pour cela, pour modifier la chaîne. Et les termes que vous allez utiliser pour étendre votre chaîne, cela doit être documenté. C'est très régulé et on pourra vous donner plus de détails par la suite.

Mais pour vous donner un exemple ici, si vous êtes United – compagnie aérienne – et quelqu'un d'autre a demandé United. Vous ne voulez pas passer par des enchères. Là, vous pouvez

changer de .united à .united-voyage ou travel ou quoi que ce soit, mais vous ne pouvez pas passer de .united à .exemple.

Ce n'est pas un changement total. C'est un changement limité que vous pouvez effectuer à ce niveau. Et une fois que le conflit a été résolu, il n'y a qu'une seule chaîne qui reste en lice. À la suite de l'ensemble conflictuel, et bien là, nous arrivons à la phase finale. Il s'agit de l'évaluation du dossier de demande et du demandeur, du dépositaire de dossier pour aller faire la délégation. Donc là, il y a donc une recherche qui est faite sur le demandeur, une évaluation du dossier. Vous avez tous ces critères qui sont pris en ligne de compte. Ça dépend du type de dossier que vous avez déposé. Ah, on ne va pas passer par toutes ces évaluations, ça dépend du type de dossier.

Une nouvelle fois, on vous donnera plus de détails par la suite. Mais là, vous voyez, à ce niveau, vous avez une évaluation étendue. Si un demandeur ne réussit pas toutes les étapes, il peut donc faire appel. Et on a également les questions de contrats qui se posent à ce niveau. Mais je vais maintenant passer la parole à Elisa. Je vais aller prendre un verre et je voulais simplement rajouter quelque chose. J'ai parlé des avis du GAC et de l'alerte précoce, de ce concept au GAC. Le GAC peut soumettre donc un dossier de demande et il peut y avoir un avis du GAC qui peut être envoyé à tout moment.

Comme je l'ai dit au début, c'est le processus statutaire pour donc les avis du GAC qui sont exprimés à tout moment. Et je dirais que

pour que ce soit plus aisé, le plus tôt est le mieux. Mais le GAC peut tout à fait donner son opinion à tout moment. Donc ceci dit, je vois qu'il y a une main levée et ensuite, je vais passer la parole à Elisa. Allez-y, Tracy.

TRACY HACKSHAW

Donc avant la question, point logistique. N'oubliez pas utiliser vos écouteurs si vous n'êtes pas anglophone ou si une autre langue est parlée. Donc utilisez tous vos écouteurs.

Et si vous n'avez pas bien le texte à l'écran, n'oubliez pas que vous pouvez aller sur Zoom et là, vous pouvez sur Zoom lire plus facilement les diapos. Merci. Une question donc. Oui, une question, Monsieur?

NIGEL CASIMIR

Oui, Nigel Casimir du syndicat des télécommunications. Donc combien ça prend ce processus?

LARS HOFFMAN

Ah oui, merci de cette question. Donc l'estimation, comme on l'a dit tout à l'heure, l'évaluation des chaînes similaires, ça dépend du nombre de dossiers, de demandes qui vont arriver. S'il y avait 5 000, ça serait beaucoup plus long. Mais nous estimons, sur la base de ce que nous avons planifié, si nous recevons 2 000 demandes, ça prendra 15 mois à peu près.

Ça, c'est pour les dossiers de demandes qui ne sont pas sujets à des objections des avis du GAC par exemple, pas d'ensembles conflictuels, Ça, ça va prendre plus de temps. On l'a vu lors de la dernière série, ça peut prendre des mois. Il y a l'évaluation de la communauté également. Au niveau prioritaire, ça peut prendre un an ou plus.

Donc ça, ça peut ralentir le rythme si vous voulez. Mais si vous avez un dossier sans conflit, sans objection, sans point de vue du GAC, ça va prendre environ 15 mois.

TRACY HACKSHAW

Oui, je crois qu'il y a une question sur Zoom aussi.

LARS HOFFMAN

Deux mains levées ici.

TRACY HACKSHAW

Oui, on va aller sur Zoom.

JULIA CHARVOLEN

Ashwin a levé la main. Ashwin est dans la salle en fait.

LARS HOFFMAN

Oui, allez-y.

ASHWIN SASONGKO

SASTROSUBROTO

Un commentaire sur les nouveaux gTLD. On avait eu une ancienne série il y a de cela quelques années. On a eu pas mal de problèmes avec .spa. Par exemple, on a .islam, .halal. On a eu de nombreuses réunions là-dessus et on a envoyé des lettres d'objections à l'ICANN.

Donc .islam, .halal par exemple, c'est dans plusieurs pays, mais .spa, c'est une ville en Belgique. C'est une autre problématique. C'est des noms de villes. Donc ma question sera la suivante : Qu'est-ce que vous considérez comme nom sensible si c'est un nom sensible pour un pays uniquement, pas pour plusieurs pays? Et comment est-ce que l'ICANN va gérer cela et gérer cette objection d'un pays en particulier.

Deuxièmement, les noms sensibles. Par exemple, aujourd'hui, il y a des noms qui vont convenir à l'Indonésie, mais qui vont devenir plus sensibles par la suite. Donc, comment l'ICANN va gérer ces problèmes? Et les noms géographiques aussi. Dans les statuts de l'ICANN, on sait que pour .amazon ou quoi que ce soit, on doit demander la permission du pays.

Donc en Indonésie par exemple, je me rappelle même plus de tous ces noms. Mais nous avons eu des problèmes à ce niveau. Au niveau des noms géographiques, il y a plus de 7 000 îles en Indonésie, donc on ne peut même pas se rappeler de tous les noms. Et il y a une ville, une île particulière. Comment on peut savoir que ça, c'est le nom d'une petite île? Peut-être qu'on va le savoir par la suite, une fois qu'il y aura des plaintes qui seront arrivées de la part de cette

île. Mais peut-être que ça va passer. Ça va passer inaperçu au départ. Donc comment on va gérer tout cela?

LARS HOFFMAN

Oui, merci. Merci de cela. C'est une grosse question que vous nous posez. Je vais faire de mon mieux pour y répondre. Comme vous le savez, dans le modèle multipartite, l'ICANN en tant qu'organisation ne peut pas faire des règles de ce type. Il y a des recommandations de la communauté qui arrivent. Il y a eu la participation du GAC et d'autres.

Nous sommes en train de mettre en œuvre ces recommandations et nous travaillons. Donc, il y a eu le PDP des procédures ultérieures SubPro aussi. Donc, au niveau des noms géographiques, il y a des protections décidées par les communautés au niveau des noms géographiques, au niveau des villes qui sont des capitales sur la base de la liste ISO 3166.

Donc il y a une liste qui existe de capitales, de pays et territoires. Et donc là, ils peuvent déposer des dossiers uniquement si les responsables de la ville, les autorités municipales les soutiennent.

Il y a les régions de l'UNESCO aussi qui sont prises en ligne de compte. Les noms continentaux, les noms de pays. Et là, on ne peut pas les demander. Vous n'avez pas les petites îles? On a eu la ville de Spa en effet. Il y avait une demande pour .spa. C'est un autre sens dans d'autres langues.

Et il peut y avoir des milliers en effet, de petites îles comme on l'a en Indonésie. Il y a des centaines de milliers de noms géographiques de par le monde. Alors la communauté a décidé de développer des politiques à ce sujet et de dire : Si une chaîne que l'on demande pour être utilisée autour d'un concept géographique, d'un marqueur géographique... Donc on peut utiliser un exemple .prague et on peut l'écrire en allemand PRAJ, si j'utilise cela et que ce ne sera pas en rapport avec la ville de Prague.

Je ne sais pas si c'est un bon exemple que je vous donne parce que c'est une capitale. Donc on peut, on peut prendre Bresno qui est la deuxième ville de Tchécoslovaquie. Donc si j'ai une demande pour ce type de nom, et bien là, j'ai besoin du soutien de la ville, des autorités municipales, de la ville notamment. Et ce qui s'est passé pour .spa, on ne parle pas de la ville de Belgique, mais des spas pour les salons de beauté. Et bien là, on n'aurait pas eu besoin donc du soutien des autorités municipales. Donc, pour revenir à votre exemple des îles, si l'on veut desservir la communauté des îles, il faut qu'il y ait les autorités de l'île qui soutiennent cela.

Donc, il y a une identification des noms géographiques et on va en parler un petit peu plus tard. On a un panel d'experts qui va se pencher là-dessus pour voir s'il y a un rapport géographique qui existe. Et à ce moment-là, ce panel d'experts va voir s'il peut y avoir une identification au niveau du dossier de demande.

Je crois que c'était la deuxième question. Je crois qu'il y avait une autre question. J'ai oublié peut-être, mais j'espère avoir répondu à

vosre question. Oui, quelque chose qui peut devenir sensible par la suite. Un nom, on n'a pas de politique là-dessus. Donc si la chaîne est déléguée, c'est fait. Donc on a un exemple, un cas.

Par exemple, les codes de trois lettres pour les pays, on ne peut pas les demander, mais com, .com, c'est en fait pour les Comores. Pour éviter que l'on demande ces codes de pays à trois lettres, eh bien ça, c'est venu après .com et c'est venu une fois que la racine a été modifiée. Donc c'est une exception à la règle, en fait, .com. Donc, on peut prendre des mesures par la suite, sur la base des politiques de la communauté. Donc, je crois que nous avons... J'ai vu une main qui se levait là-bas. Je ne sais pas.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE

Merci beaucoup de cette présentation. Est-ce qu'il y a une différence depuis 2012, depuis la série de 2012? Est-ce qu'il y a des étapes que vous avez prises pour que ça soit plus efficace? Ou bien est-ce que ça va être la même procédure qu'en 2012?

LARS HOFFMAN

Merci beaucoup. Donc c'est différent. C'est différent par rapport à 2012, on a eu 40 recommandations du conseil de la GNSO, on a eu ce PDP SubPro, on a eu ces procédures ultérieures et on a beaucoup avancé avec ces 140 recommandations. Donc entre le guide de candidature de 2012 et celui-ci, c'est le jour et la nuit, c'est totalement différent.

Bon, il y a toujours une évaluation des candidats, des chaînes. On voit les aspects sensibles, on voit les protections nécessaires. Ça, ce sont des processus qui restent en place. Nous avons beaucoup de diapos pour la semaine de présentation PowerPoint.

On a eu des résolutions du conseil d'administration dont on doit parler. On a eu les chaînes de remplacement. Ça, ça n'existait pas en 2012. Donc, tout candidat pouvait demander une chaîne par exemple, et dans le dossier, avoir une chaîne de remplacement, une deuxième chaîne ou une chaîne de remplacement. Donc, il n'y a pas besoin d'avoir un rapport entre les deux chaînes.

Donc vous pouvez demander .chair et .lamp. Donc ça s'est fait pour minimiser les occasions où il y a des ensembles conflictuels, où on doit faire des enchères. On doit faire ce processus qui coûte très cher de CEP.

Donc l'autre innovation, le GAC était préoccupé de cela d'ailleurs, l'a exprimé dans divers avis, c'est la résolution privée des litiges. En 2012, on encourageait dans le guide de candidats qu'ils se parlent entre eux et qu'ils résolvent cela entre eux.

Et pour beaucoup, dans la communauté, cela représentait des situations qui n'étaient pas positives pour beaucoup. Il y a eu des candidats qui ont retiré leur candidature. Il y a beaucoup d'argent aussi qui a été gagné de cette manière. Donc, le conseil d'administration a passé une résolution et ça a été très clair dans

le guide de candidature. La résolution privée des dossiers de demande n'est pas permise maintenant.

Donc, si vous avez un conflit avec une autre chaîne, vous n'avez pas le droit de communiquer. Vous pouvez peut-être arriver à certaines conclusions, mais vous ne pouvez pas communiquer entre vous jusqu'à ce que le contentieux soit réglé. Donc ça, c'est une grosse différence par rapport à la dernière série de nouveaux gTLD et pour être plus efficace également, et je n'ai plus le clicker, je ne sais pas pour passer à la prochaine diapositive. Elisa a une autre liste. Allez-y peut-être, Elisa. Prenez la parole.

ELISA BUSETTO

Merci Lars. Donc d'autres points qui ont été changés par rapport à 2012, il va y avoir plus de scripts par rapport à 2012. Maintenant, on a 25 scripts disponibles pour des chaînes. Donc on en aura 26 d'ici l'ouverture de la série.

Et les entités pourront demander des variantes au niveau des IDN. Il y aura également dans l'ASP, dans le programme de soutien aux candidats, beaucoup plus de soutien. Donc beaucoup plus de services donc et des prestataires de services pour les registres qui seront évalués une seule fois plutôt que plusieurs fois comme c'était le cas. Et ils seront en mesure de desservir plusieurs gTLD. Lars, je crois que vous pouvez poursuivre.

LARS HOFFMAN

Je crois que vous avez tout à fait répondu à cela.

TRACY HACKSHAW

Il y a des questions sur Zoom de la part de l'Allemagne, PNG. Et donc vous voulez prendre une par une?

LARS HOFFMAN

Donc nous allons avoir l'Allemagne peut-être en premier.

RUDY NOLDE

Oui, merci beaucoup. Rudy Nolde au micro. J'ai quelques questions, mais je reviendrai sur les aspects spécifiques. Peut-être une question sur le parcours du candidat. On a vu donc cette journée de dévoilement. Est-ce qu'il est possible de remplacer la chaîne lorsqu'il y a un contentieux?

LARS HOFFMAN

Bonne question. Nous en avons parlé avec l'IRT. Il y a eu différents points de vue par rapport à cela, mais à la fin, nous avons convenu que le plus facile, c'était de dire qu'on ne peut pas changer. Parce que si vous voulez .chair et il y a une autre candidature .chairs, il n'y a pas donc une confusion, une similarité portant à confusion.

Personne ne trouve ça intéressant que ce soit pluriel et singulier. Et les deux peuvent être délégués. Mais il y a un risque pour vous parce que ça ne représente pas un problème aujourd'hui, mais cela pourrait représenter un problème parce que peut-être qu'une autre personne ne veut pas que vous ayez les deux, singulier et pluriel. Et plus tard, il pourrait signaler cela.

Je pense qu'il y a une note en bas de page dans le guide de candidature où l'on recommande aux gens de ne pas choisir comme remplacement une chaîne qui représente le pluriel ou singulier de la chaîne principale, car cela pourrait donner lieu à des contentieux par la suite. Mais vous pouvez le faire si vous voulez, mais vous êtes encouragé à ne pas le faire pour diminuer les chances de vous retrouver dans un problème de litige. Voilà.

TRACY HACKSHAW

PNG.

LARS HOFFMAN

PNG.

RUSSELL WORUBA

Merci beaucoup! C'est excellent d'être ici à Prague et merci à nos collègues de nous avoir accueillis dans leur pays.

Ma question concerne plutôt la mise en œuvre. J'espère que vous pourriez donner des clarifications. En tant que représentant du GAC, s'il y a une chaîne par rapport à laquelle je suis inquiet dans le système actuel, comment je peux savoir si cela peut m'inquiéter ou pas? Cela peut représenter un problème pour moi ou pas. Comment puis-je savoir s'il s'agit d'une île de mon pays et que cela pourrait représenter un problème pour moi? Comment je pourrais donc émettre ou lancer une alerte précoce si c'était le cas?

LARS HOFFMAN

La réponse courte, c'est cela dépend de vous. Mais toutes les informations sont accessibles de manière publique. Vous voyez là la partie jaune? Toutes ces informations, le jour de dévoilement, toutes ces informations seront rendues publiques et nous allons donc publier cela de manière à ce que ce soit accessible, de trouver les informations, que vous puissiez cliquer sur la chaîne et que vous retrouviez les informations concernant cette chaîne. Et donc, c'est à ce moment-là où les gouvernements, le public en général pourra examiner ces chaînes et identifier des problèmes potentiels.

Nous avons parlé de la période d'alerte précoce du GAC comme durant 90 jours, mais cela commence donc à partir du moment du jour du dévoilement. Vous avez donc une période pendant laquelle vous pouvez déjà examiner les chaînes, et les gouvernements peuvent déjà lancer des alertes précoces. C'est un processus assez simple et c'est pour cela que nous encourageons les membres du GAC ou les autres membres de la communauté qui ont des problèmes par rapport à certaines chaînes, de contacter les candidats pour expliquer quel est ce problème, etc. Mais oui, mais par rapport à votre question, ce sont les gouvernements qui devront donc accéder à ces informations pour voir si ces chaînes représentent un problème. Merci beaucoup.

MAAIKE VEENSTRA

Représentante des Pays-Bas. Merci beaucoup pour ces explications très claires d'un processus qui est complexe. J'ai deux autres questions. Dans une diapo précédente, on parlait donc des frais de

candidature et vous avez dit qu'il y aurait peut-être d'autres frais qui pourraient être ajoutés. Je voudrais savoir quels sont ces autres frais et si les candidats peuvent déjà savoir quel est le montant de ces frais potentiels qui pourraient être ajoutés?

LARS HOFFMAN

Je pourrais le faire en hollandais, mais je vais vous répondre en anglais. Donc on a dit qu'il pourrait y avoir des frais supplémentaires qui va dépendre du fait qu'il y ait ou pas des évaluations approfondies supplémentaires. Dans ces cas, certains frais sont déjà arrêtés parce que c'est l'ICANN qui fera ces évaluations.

Mais il y a d'autres évaluations qui seront accomplies par des tierces parties et le coût de ces évaluations devra être estimé en fonction de quels ont été les coûts de ces évaluations dans la série précédente. Est-ce que nous avons la diapo dans ce diaporama?

Nous avons des diapos où l'on voit les frais d'évaluation. Ce n'est peut-être pas dans ce diaporama mais dans un autre. Je ne m'en souviens pas comme ça de tête. Mais pour ces frais, je mets l'accent sur cet aspect. Encore une fois, ces frais d'évaluation seront réduits pour les bénéficiaires du programme de soutien aux candidats. On va regarder dans la diapo correspondante quels sont ces frais.

Et bien sûr, nous allons publier ces frais d'évaluation une fois que les sous-traitants seront identifiés. Et donc, une fois qu'on aura ces informations, nous les publierons. Comme je vous ai dit, les frais

d'évaluation ont été minutieusement établis, sachant que ce programme doit s'autofinancer et donc les frais d'évaluation sont calculés en fonction de cette variable-là. Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

TRACY HACKSHAW

Il y a une question sur Zoom. Mais je pense que vu le temps qu'il nous reste, nous pouvons continuer et nous pourrons y répondre après.

LARS HOFFMAN

Oui, nous allons continuer avec le parcours. Nous allons passer en revue après certains aspects plus en détail. Et pour cela, je vais passer la parole à Elisa.

ELISA BUSETTO

Je m'appelle Elisa Busetto. Je travaille avec Lars et Marika. Et nous allons maintenant passer un peu plus en détail, voir un peu plus en détail les différentes étapes de ce parcours.

La première étape, comme Lars l'a dit, c'est le dépôt de la candidature. Tout d'abord, les candidats doivent créer un compte ICANN pour pouvoir déposer leur candidature. Ensuite, ils doivent répondre à un certain nombre de questions. Certaines questions sont spécifiques au candidat et d'autres questions concernent la candidature et la chaîne souhaitée. Ils devront choisir une chaîne et une chaîne de remplacement, une ou plusieurs chaînes ou une

ou plusieurs chaînes de remplacement. J'utilise le pluriel ici parce qu'ils peuvent choisir des chaînes, le pluriel et le singulier.

Avant donc de déposer la candidature, il y a un certain nombre de tests qui seront effectués. Si ces tests échouent ou bien s'il y a une chaîne égale, la candidature ne pourra pas être déposée ou bien le candidat devra présenter des informations supplémentaires.

L'une des évaluations consiste à identifier des noms bloqués ou des noms non permis. Un certain nombre de chaînes qui, d'après la politique, ne peuvent pas être déléguées, y compris certains noms géographiques, mais également d'autres chaînes qui correspondent à des normes techniques qui ne peuvent pas être déléguées et donc qui ne pourront pas passer l'évaluation.

Donc, pour éviter un scénario où un candidat déposerait une candidature pour une chaîne qui ne peut pas être déléguée, on bloque déjà d'emblée la soumission de cette candidature. Un autre test qui est accompli concerne la comparaison avec une liste de noms réservés, des noms réservés correspondant aux OIG

Parce qu'il y a certaines chaînes qui peuvent être utilisées uniquement par certaines entités. Donc s'il y a correspondance entre la candidature et ces noms, il faut fournir des informations supplémentaires. Si cela n'est pas fait, le candidat ne pourra pas déposer sa candidature.

Finalement, un autre test, c'est la révision de la stabilité du DNS. Il s'agit d'un certain nombre de tests techniques que je ne suis pas en

mesure de vous expliquer, mais qui seront effectués sur la chaîne. Et si ces tests échouent, le candidat ne pourra pas soumettre cette candidature.

Après le dépôt de candidature, c'est-à-dire si le candidat réussit à cliquer sur le bouton Déposer, l'ICANN commence à mettre en place des processus de pré-évaluation. Tout d'abord, il y aura une vérification administrative par rapport au dossier. Il y aura une diligence raisonnable qui sera effectuée, et l'ICANN prépare toutes ces informations pour le jour de dévoilement.

On calcule qu'il s'agit de 56 jours. Cette période sera de 56 jours, mais elle pourrait varier en fonction du nombre de candidatures reçues. Le jour du dévoilement, les chaînes, y compris les chaînes de remplacement, seront publiées. La seule information qui ne sera pas publiée à ce stade, ce sont des informations confidentielles concernant le candidat, ce qui constitue une partie très limitée du dossier de candidature.

A ce stade, tout le monde, y compris le GAC, sera en mesure d'examiner la candidature et la chaîne et considérer s'il y a des inquiétudes ou des problèmes par rapport au candidat, à la candidature ou à la chaîne. Ces commentaires ne pourront pas encore être faits, mis à part l'alerte précoce du GAC.

Après le jour du dévoilement, les candidats auront une période de 15 jours pour sélectionner une chaîne de remplacement s'ils le souhaitent. Par exemple, si un candidat voit que sa candidature pourrait être en litige avec une autre chaîne, ou bien il change

d'avis. Il peut choisir sa chaîne de remplacement, mais une fois que ce changement est fait, ils ne peuvent pas revenir en arrière. S'ils décident de présenter la chaîne de remplacement à ce moment-là, ils ne peuvent pas revenir en arrière.

Donc 15 jours, et ensuite les chaînes finales sont publiées. À ce stade, la consultation publique est lancée, et la communauté peut soumettre ses avis. Dans une période de 30 jours, l'ICANN organise le tirage au sort des priorités. Cela veut dire que tous ceux qui veulent participer pour que les candidatures puissent être traitées dans un ordre déterminé, ils peuvent participer à ce tirage au sort. Ils doivent acheter un ticket conformément aux lois de la Californie.

C'est comme un loto, n'est-ce pas? Et donc ce tirage au sort va donner lieu à l'ordre dans lequel ces candidatures seront traitées. Et maintenant, nous allons parler un petit peu des commentaires de la communauté et c'est, je pense, le sujet le plus intéressant pour le GAC. À partir du jour du dévoilement, la communauté pourra fournir son avis par rapport aux chaînes et aux candidatures.

Tout d'abord, le public en général, c'est-à-dire tout le monde qui possède un compte ICANN pourra soumettre des commentaires par rapport aux candidatures. Les membres du GAC peuvent décider de lancer des alertes précoces. Le GAC peut choisir de rédiger un avis. Les parties peuvent également contester certaines chaînes et les mécanismes se mettront en place.

Nous allons passer en détail, passer en revue de manière plus détaillée chacun de ces possibilités. Donc les commentaires par rapport aux candidatures. Ces commentaires sont soumis par le biais d'un forum, d'une application spécifique. C'est un mécanisme grâce auquel le public peut soulever l'attention de soulever des problèmes ou attirer l'attention de l'ICANN par rapport à certains problèmes. Il s'agit d'un processus spécifique.

Les commentaires n'ont pas un impact direct sur les candidatures, mais les évaluateurs peuvent décider de prendre en considération ces commentaires. Si les commentaires sont soumis dans les 90 jours qui suivent le jour de l'évaluation, ils seront partagés avec les évaluateurs. Et si les évaluateurs considèrent qu'il y a des problèmes liés à ces commentaires ou à ce moment-là, ils pourraient prendre en considération ces commentaires dans leur évaluation, mais ce n'est pas toujours le cas.

Donc soumettre un commentaire ne veut pas dire nécessairement que ce commentaire sera pris en considération au moment de l'évaluation. Les commentaires n'ont pas de coût. Tout le monde peut soumettre un commentaire, ce n'est pas payant, et les candidats pourront répondre à ces commentaires dans la plateforme.

S'il faut donner des explications par rapport à certains problèmes qui ont été soulevés, ce n'est pas obligatoire. Les commentaires par rapport aux candidatures peuvent être soumis non seulement dans la période de 90 jours qui suit le jour du dévoilement, mais

aussi pendant la période qui suit un changement de dossier de candidature et ces commentaires seront donc soumis pour que les évaluateurs puissent en tenir compte.

Ensuite, un autre processus qui commence à partir du jour de confirmation des chaînes, c'est les alertes précoces du GAC. Nous travaillons actuellement à un moyen plus efficace pour les membres du GAC afin qu'ils puissent lancer les alertes précoces. Cela peut être fait par un membre individuel du GAC ou par un groupe de membres du GAC. Cela ne requiert pas de consensus parce que ce n'est pas soumis par tout le GAC. Les alertes précoces n'ont pas un impact direct sur la candidature, mais elles permettent au candidat de savoir qu'il pourrait y avoir des objections ou des avis du GAC par rapport à leur candidature.

Les alertes précoces doivent être prises au sérieux par les candidats, mais les candidats peuvent décider de ne rien faire par rapport à cette alerte précoce. Donc c'est aux candidats de voir comment ils souhaitent réagir. Conformément à la politique, les alertes précoces doivent inclure une explication écrite décrivant pourquoi cette alerte précoce a été lancée et comment le candidat peut y répondre. Si le candidat ne peut pas y répondre selon ce qu'il devrait faire, cela pourrait conduire à une non-délégation de la chaîne.

Mais cela peut également ne donner lieu à aucune autre action, à moins qu'un avis du GAC soit formulé. Comme je l'ai dit, les candidats peuvent donner une explication, mais ils peuvent ne pas

le faire. Ensuite, pour l'avis de consensus, cet avis est formulé par le GAC dans son ensemble, conformément aux statuts.

Cela doit inclure une explication, et l'avis concerne des candidatures qui sont identifiées comme étant problématiques. Un candidat peut suivre ou pas un avis du GAC. Et les candidats auront la possibilité de répondre dans une période de 21 jours à un avis de consensus du GAC pour que la réponse du candidat puisse être prise en considération dans les discussions avec le conseil d'administration.

Si l'avis de consensus du GAC est adopté par le conseil d'administration, à ce moment-là, une candidature pourrait ne pas être déléguée, ou bien cette candidature pourrait ne pas poursuivre si elle ne remplit pas un certain nombre d'actions ou de processus. Ensuite, un membre du GAC peut également émettre une notification concernant le singulier et le pluriel. C'est un processus qui est ouvert à tous et il est basé sur le fait qu'une chaîne est une chaîne au singulier ou au pluriel d'une autre chaîne d'un nom bloqué qui existe déjà dans toutes les langues. Mais il faut des preuves.

Il y a donc un certain nombre de conditions qui doivent être remplies pour une notification plurielle singulière pour qu'elle puisse être prise en considération par l'ICANN. Il n'y a pas de coût pour émettre une telle notification. Tout le monde peut le faire. Et si une correspondance est trouvée, la chaîne pertinente pourrait faire partie d'un ensemble. Par exemple, si une chaîne est le

singulier d'un nom bloqué, à ce moment-là, elle ne pourra pas être déléguée.

Et enfin, un autre processus communautaire : les objections. Donc les objections peuvent être enregistrées par certaines parties qui ont le droit de l'effectuer sur des réseaux avec des raisons spécifiques. Donc, il y a donc des prestataires de services que nous sommes en train de sélectionner qui vont être engagés pour justement ces objections et la gestion de ces objections. Et nous en saurons plus d'ici peu.

Il y aura des coûts associés à cela, qui ne sont pas payés par l'ICANN, mais qui seront payés par les RSP. Donc, il y aura des objections. Il y aura des panels de trois objecteurs qui pourront faire, au niveau de l'intérêt public, des objections, soulever des objections. Donc, si ces objecteurs ont raison, eh bien donc là, le dossier ne va pas être poursuivi et il y aura obligatoirement des modifications.

À la suite notamment des avis du GAC et par rapport aux engagements volontaires également, par rapport à la dernière série, il y a la possibilité de faire des appels, mais il y a des coûts qui sont associés à ces appels également. Et maintenant, nous allons voir s'il y a des questions dans le chat sur ces points. Non. Ah, je crois qu'il y a une question donc de l'Allemagne.

TRACY HACKSHAW

Oui. Rudy de l'Allemagne.

RUDY NOLDE

Ruby Nolde. Donc moi, j'ai une question sur les alertes précoces du CAC, tout particulièrement en comparaison avec les commentaires que vous avez effectués sur les candidatures. Vous nous avez indiqué donc que c'est public, à moins qu'il y ait des cas totalement confidentiels. Donc là, les alertes précoces du GAC. Est-ce qu'elles vont être publiques? Ou bien est-ce qu'elles vont être parfois confidentielles, ce par rapport au dossier de candidature?

ELISA BUSETTO

Merci Rudy. Donc il peut y avoir des circonstances exceptionnelles, en effet. Mais lorsqu'il y a donc des commentaires, ils ont la possibilité d'être confidentiels, ce n'est pas en général le cas. Donc je ne pense pas que cela va se dérouler, à moins que cela ne soit un cas exceptionnel.

LARS HOFFMAN

Donc comme l'a dit Elisa, donc lorsque les membres du GAC ont des points sensibles à soulever, avec Elisa, nous pouvons voir cela au cas par cas. Mais il peut y avoir également des commentaires qui peuvent être soumis, parce que les alertes précoces, en effet, peuvent jouer un rôle important. Donc peut-être qu'on peut utiliser d'une manière plus aisée les commentaires publics indiqués. Donc, j'ai une préoccupation à ce niveau. Donc soumettre cela comme un commentaire au départ plutôt que pour une alerte précoce.

ELISA BUSETTO

Donc je vois Wang Lang qui a levé la main.

WANG LANG

Oui, merci beaucoup. Wang Lang de Chine. Donc, en tant que membre du GAC, qu'est-ce que je peux dire? Qu'est-ce qui est le plus puissant pour exprimer mes préoccupations? Qu'est-ce qui convient le mieux par rapport à une candidature: des commentaires ou bien les alertes précoces du GAC? Qu'est-ce qui est plus puissant? Qu'est-ce qui est le plus fort?

ELISA BUSETTO

Oui, une nouvelle fois. Les commentaires vont être gérés par les candidats et les [inaudible] précoces vont pas être prises en compte, je pense, par la plupart des évaluateurs. Tandis que si vous pensez qu'il y a vraiment un problème avec des critères précis, un commentaire serait plus puissant. Parce que ça va être soumis aux évaluateurs et les évaluateurs vont devoir le prendre en compte.

Mais, si ce n'est pas en rapport avec des critères d'évaluation, je pense que vous pouvez aller des deux côtés et ça va être au candidat de statuer. Donc, ça dépend vraiment du dossier et des critères spécifiques. Si ce sont des commentaires sur des critères spécifiques. Donc, c'est au niveau de l'évaluation du dossier. Donc, l'impact que peuvent avoir ces objections.

Si une partie soulève une objection et que le résultat de l'objection est contraignant, là le dossier ne va pas être poursuivi et ce sera peut-être mis dans un ensemble conflictuel. Sinon, les avis du GAC

jouent également un rôle important et le conseil d'administration va prendre cela en compte. Je ne sais pas s'il y a autre chose à rajouter.

KEN-YING TSENG

Oui, merci Ken-Ying de Taipei. J'ai donc une question de procédure. Je crois comprendre que pour le consensus au niveau du GAC, les avis consensuels peuvent aller jusqu'au rejet d'un dossier de candidature. Mais, j'aimerais en savoir plus sur le calendrier parce que pour chaque dossier de candidature, il y a un calendrier qui joue, donc le GAC peut répondre à certains moments, mais pour nos décisions par consensus, on doit le faire dans les salles du GAC je crois.

On doit travailler ici dans ces salles et on se réunit que plusieurs fois par an. Donc, je dois mieux comprendre le calendrier qui existe et le rapport qui existe entre ce calendrier et les conseils par consensus, les avis par consensus du GAC. Mais, si cela a un impact en effet sur la délégation ça doit se faire avant la délégation de la chaîne. Mais, ça peut se faire juste avant et le conseil d'administration, à ce moment-là, prend cela en ligne de compte et statue.

ELISA BUSETTO

Il y a des limites en temps. C'est dans les 90 jours, à la suite de la confirmation de la chaîne. Et, comme Lars l'a mentionné, même s'il n'y a pas de limite en temps. En fait, Le GAC, s'il pense fortement

quelque chose sur une chaîne, et bien Le GAC doit l'exprimer. Et, une fois qu'il y a un avis du GAC. Et, bien, ça, c'est les textes statutaires de l'ICANN qui sont respectés.

Ça passe au conseil d'administration, c'est débattu et à la suite des avis du GAC il y a 21 jours pour que les candidats répondent. Donc, tout cela est pris en compte, y compris les discussions avec le conseil d'administration. Mais, je crois qu'on va demander à nos collègues du GAC. En ce qui concerne les avis du GAC, je ne peux pas vous répondre. Donc, je vois une main de levée de Abdalmonem Galila.

ABDALMONEM GALILA

Oui, merci beaucoup. Je suis là, je suis présent, je suis dans la gauche de la salle. Oui. Donc j'ai vu sur une diapo qu'il y avait des noms réservés et restreints. Donc ce que je sais, c'est qu'il y a certains scripts comme l'arabe. Prenons l'arabe, il y a plusieurs langues qui utilisent ce script, cette écriture? Eh bien, qu'est-ce qui se passe s'il y a la même signification dans plusieurs langues? Ce que je veux dire, c'est qu'un des mots est en arabe et a plusieurs significations en pashto, en ourdou. Donc il peut avoir la même signification, différentes écritures et il y a différents cas.

ELISA BUSETTO

Eh bien, le dossier va se poursuivre. Si c'est dans une écriture acceptée qui est dans la zone racine. Donc il y en a 26, je crois, d'ici la publication du guide de candidature, le dossier de demande va

se poursuivre. Mais s'il y a différents scripts mais visuellement similaires par rapport à un autre gTLD déjà délégué ou qu'on a demandé, eh bien là, ça peut rentrer au niveau de l'évaluation de la similarité des chaînes. Et si ce n'est pas à ce niveau, cela va être un sujet éventuellement. Je vais vous montrer cette diapo.

Je ne sais pas si on a les détails là-dessus, mais ça peut être sujet donc à une objection par rapport à une confusion de chaîne. Donc, vous avez mentionné deux chaînes qui sont très similaires en signification, même dans différentes langues. Eh bien, une partie peut décider de déposer une objection au niveau d'une confusion entre les chaînes. Et là, il y aura un panel d'experts qui se penchera là-dessus et qui statuera.

Mais en ce qui concerne la soumission du dossier, elle peut toujours se faire, si c'est exactement, si c'est identique, même avec une signification différente, si c'est un nom bloqué, un nom déjà réservé, ça ne va pas avancer.

ABDALMONEM GALILA

Donc il y a des cas pour avoir un nom, par exemple en arabe, ça peut être bloqué pour une signification similaire dans la même langue ou dans le même script. Donc par exemple mekka en arabe, ça peut être réservé pour l'ourdou, pour le pashto ou pour des langues différentes. Donc ça peut arriver à un ensemble conflictuel.

ELISA BUSETTO

Oui, ces différentes chaînes, mais si c'est écrit exactement de la même manière, même si c'est une signification différente, ça ne peut pas être délégué en même temps. Il ne peut y avoir qu'une seule chaîne avec des caractères spécifiques.

Donc une nouvelle fois, s'il y a une similarité par rapport à une chaîne déjà déléguée ou existante déjà, là ce sont des noms bloqués. Ce ne sera même pas possible de soumettre cela, même si la signification est différente. Donc ça dépend des caractères qui sont utilisés. J'espère avoir été claire. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le rôle de la communauté et la participation de la communauté?

Eh bien, nous avons encore 15 minutes, je crois. Oui. Alors, l'évaluation des chaînes. Donc l'ICANN, après cette journée de confirmation, avec différents prestataires de services va faire des évaluations sur la chaîne elle-même. Et voilà rapidement ces évaluations qui sont effectuées. Certaines sont très techniques. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais il y a une identification des noms géographiques. Tout d'abord, les chaînes doivent être considérées comme un nom géographique.

Notre définition des noms géographiques est assez limitée. Et pour cela, vous pouvez vous référer au guide de candidature. Vous avez une autre évaluation effectuée pour l'évaluation des mécanismes de sauvegarde, donc des sauvegardes en ce qui concerne la protection des marques et des consommateurs, chaîne sensible,

marché régulé. Donc il y a également la notification singulier/pluriel.

Une évaluation à ce niveau, l'ICANN va travailler là-dessus et déterminer si une chaîne est au singulier ou pluriel et peut ou ne peut pas être déléguée. Ensuite, c'est assez complexe à ce niveau, c'est l'évaluation de la similarité des chaînes. Donc, à ce moment-là, nous avons un panel qui va analyser les chaînes soumises, y compris les variantes, et qui va faire plusieurs contrôles pour qu'il n'y ait pas de confusion, pour qu'il n'y ait pas de perte de confiance dans le DNS (système de noms de domaine) résultant de la délégation de chaînes similaires au niveau visuel.

Il va y avoir donc éventuellement un ensemble conflictuel ou une non-délégation. Et il y a également une autre évaluation qui est effectuée initialement, c'est pour la collision des noms. Et ça, ça identifie des chaînes ayant un risque élevé de collision de noms. Si une chaîne est à haut risque, le candidat aura la possibilité de soumettre un plan d'atténuation pour l'évaluation, qui va donc être évaluée à ce niveau. Et si approuvé, la chaîne va pouvoir avancer et être acceptée. Mais si ce plan d'atténuation n'est pas soumis, eh bien là, il n'y a pas de possibilité de délégation de chaîne. Et je vois que Mohamed a levé la main.

MOHAMED ALMOOSAWI

Vous avez mentionné qu'il y a une liste de noms bloqués. Et donc tout d'abord, est-ce que ces noms sont publics, disponibles

publiquement? On peut les avoir? Est-ce qu'on peut regarder?
Quels sont ces noms?

ELISA BUSETTO

Oui, c'est absolument public. Je crois que nous avons une liste sur le site web de l'ICANN et ça va être dans le guide du candidat. Les noms bloqués, réservés. Donc, nous n'avons pas encore terminé, mais vous pouvez extrapoler déjà.

MOHAMED ALMOOSAWI

Est-ce qu'on peut avoir ces noms? Comment on peut avoir la liste de ces noms bloqués?

ELISA BUSETTO

On va vous envoyer donc cette liste. Mais c'est public, c'est dans les commentaires publics déjà. Mais pour la liste exacte, ça va prendre un petit peu de temps, on va vous le faire savoir.

MOHAMED ALMOOSAWI

Et quel est le processus pour inclure un nom dans la liste?

ELISA BUSETTO

Ça, c'est des différentes politiques, c'est basé sur des politiques. Oui, ça vient du groupe IDN EPDP, l'EPDP sur les noms de domaine internationalisés.

LARS HOFFMAN

Oui. Donc l'ICANN dans le modèle multipartite n'a pas décidé d'une liste. C'est la communauté qui a développé cela, avec un processus tout à fait ouvert indiquant que ces noms devaient être bloqués. Merci.

ELISA BUSETTO

Je ne vois pas d'autres mains de levées et je crois que je vais repasser la parole à Lars.

LARS HOFFMAN

Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous. Je vais prendre mon jouet préféré et vous parler des contentieux. Donc là, on en a parlé, on a parlé de ces noms bloqués lorsqu'il y a des chaînes identiques qui sont similaires, qui peuvent prêter à confusion de cette manière. Il y a un processus d'objection pour ces chaînes et l'on voit si la signification est similaire, si la sonorité est la même. Donc il y a des tests qui sont donc effectués, différents contrôles qui sont effectués sur ces chaînes pouvant prêter à confusion.

Donc, il y a des frais pour cela lorsqu'il y a des objections. Et ça, c'est listé dans le document que j'ai partagé avec vous auparavant, et il y a beaucoup de commentaires qui sont également dans le chat. Donc vous allez avoir la possibilité de vous référer à cela.

Donc on a parlé du singulier et du pluriel également, .car et .cars. Donc on va vérifier ce qui est singulier, ce qui est pluriel dans toutes les langues, dans les langues nécessaires.

Et donc les contentieux, c'est lorsqu'on reçoit plusieurs demandes et l'ensemble conflictuel, ça peut être deux chaînes ou 20 chaînes qui doivent être analysées avant de pouvoir arriver à la délégation. Et on en a parlé déjà un petit peu auparavant comment gérer ces ensembles conflictuels et les résoudre.

Donc il y a eu beaucoup de changements depuis 2012. Donc avant, comme je vous l'ai dit, les demandeurs, les candidats pouvaient communiquer entre eux. Maintenant, ce n'est plus possible. La communication pour cette série n'est pas possible entre les candidats. Pas de résolutions privées donc. En orange ou rouge, ce sont les sections dans le guide de candidature.

Nous avons des liens vers le document PDF qui sont dans le chat. Vous pouvez les trouver facilement. Vous avez la page des commentaires publics de l'ICANN également. C'est un bon endroit pour vous renseigner et obtenir ces informations.

Donc nous avons ici toutes les formes de résolutions privées qui sont interdites. Il ne peut pas y avoir de joint-venture, de résolution entre plusieurs personnes. Donc, une fois que vous avez déposé un dossier, vous ne pouvez pas faire une joint-venture avec quelqu'un d'autre pour avoir un dossier commun.

Donc vous pouvez formaliser une joint-venture avant, au début du processus. Donc, nous avons également donc quelque chose qui a été dit auparavant. Donc pas de communication directe ou indirecte avec d'autres candidats dans le même ensemble conflictuel. Il y a une liste des répercussions, des actions que peut

prendre l'ICANN s'il y a des violations de ces règles. Donc, vous le voyez ici.

Donc, mon point de vue pour éviter ces problèmes et ces ensembles conflictuels, c'est les chaînes de remplacement. On encourage de déposer une demande pour deux chaînes qui ne sont pas similaires et à ce moment-là, on peut passer à une autre chaîne s'il y a un contentieux sur la première chaîne demandée. Donc c'est une chance assez forte que la chaîne soit assez similaire à une autre si, éventuellement, une problématique de singulier pluriel, vous pouvez contourner cela en demandant une chaîne de remplacement dans les dossiers de candidature.

Donc il y a deux points ici que je voulais signaler sur ces chaînes de remplacement. Ce n'est pas une panacée obligatoirement, mais vous avez une situation où quelqu'un d'autre a la même chaîne de remplacement que vous, par exemple. Et là, à ce moment-là, vous n'êtes pas éligible pour utiliser votre chaîne de remplacement. Donc, si vous avez deux candidats qui ont la même chaîne de remplacement et ils ne peuvent pas l'utiliser, ces deux candidats, cela veut dire nul et cela va donc s'annuler.

Donc si je demande .chair et Elisa demande .lamp, mais vous voyez s'il y a déjà une chaîne de remplacement qui a été demandée... Parce que la règle c'est que, en utilisant votre chaîne de remplacement, vous ne permettez pas la création d'un nouvel ensemble conflictuel.

Donc c'est fait pour éviter des scénarios où les candidats choisissent qui va déposer des dossiers de demande avec différents moyens. Une compagnie multinationale par exemple, qui va sûrement demander la même chaîne et qui va finir dans un ensemble conflictuel. Donc, il y a des problèmes, des moyens, lorsqu'il y aura des ventes aux enchères qui se dérouleront.

Donc, c'est pour cela qu'il y a cette règle et qu'on encourage les candidats à utiliser les chaînes de remplacement, des chaînes de remplacement qui ont peu de chance d'être déjà demandées. Donc, je vais prendre une petite pause ici parce que je sais qu'il y a des questions sur ces chaînes de remplacement. Et, Elisa, je ne sais pas si vous pouvez nous dire que nous avons déjà publié quelque chose là-dessus. Vous pouvez poster tout cela dans le chat, lien dans le chat.

Donc, est-ce qu'il y a des questions sur ces chaînes de remplacement? Donc, ça c'est quelque chose qui est réservé, donc au GAC et au conseil d'administration. Donc, très bien. Donc, on va bientôt pouvoir aller déjeuner. Donc, en ce qui concerne les chaînes de marques, lorsque c'est Dot Brand, j'ai donné l'exemple de United, la compagnie aérienne, des changements qui pourraient être faits pour United Planes, mais pas une nouvelle chaîne qui puisse être demandée.

Donc, ça c'est pour pendant la période de remplacement et séparé par rapport à la période de remplacement. Donc, United pourrait déposer une demande sur United et avoir une chaîne de

remplacement avec The Friendly Skies. Je ne sais pas. Donc, il pourra utiliser une chaîne de remplacement, mais ils ne pourraient pas faire cela lorsqu'ils font leur changement de chaîne, parce qu'il y a une corrélation entre les deux et cela n'est pas acceptable.

Donc, très rapidement, sur ces modifications sur les chaînes de marque, c'est la communauté qui l'a demandé lors du PDP qui a demandé qu'on ait ces règles. Il y a eu toute une procédure de développement de politiques à ce sujet. Donc, enfin, pour terminer, l'évaluation prioritaire de la communauté. Donc, le CPE, ça c'était en place déjà en 2012.

On a eu plusieurs dossiers de demandes qui sont arrivés de la part de communautés et il y a eu des préoccupations par rapport au processus. À la fois par les demandeurs par les candidats, les communautés et les candidats qui sont arrivés dans des ensembles conflictuels parce qu'ils ont perdu à ce niveau, ils ne pouvaient plus avancer, ils ne pouvaient pas aller aux enchères. Et, certains ont pensé que ce n'était pas transparent, que ce n'était pas juste. Donc, le groupe de travail PDP a développé des recommandations dans les procédures ultérieures SubPro, dans le rapport final avec des détails pour que cela soit plus facile de passer cette évaluation, donc d'être accepté au niveau des critères qui étaient nécessaires pour se qualifier.

Donc, les détails sont listés dans le guide de candidature. Donc, une nouvelle fois, référez-vous à cela. Il y a eu de longs débats dans la communauté. On a essayé vraiment de peaufiner les critères et de

pouvoir faire respecter les objectifs. Ce n'est pas facile du tout. Ce n'est pas une question de chiffres, de notes ou cinq, ou six ou quoi que ce soit, mais c'est des jugements qui doivent être effectués, des décisions doivent être prises et qui doivent être évaluées par un panel indépendant.

Donc, il y a beaucoup de travail qui a été effectué pour définir ces règles. Et personnellement, je pense que nous sommes arrivés à un moment où on est arrivé aux meilleures solutions possibles. À la suite de ces commentaires publics, on a essayé d'améliorer la procédure et nous allons faire le maximum pour la mise en œuvre de tout cela. Et, enfin, il y a la question des ventes aux enchères qui se sont passées en 2012 également.

Il n'y a pas eu beaucoup d'enchères parce que les ensembles conflictuels... encore juste quelques minutes, mais il y a beaucoup qui a été résolu d'une manière privée. Donc, il n'y a pas eu beaucoup d'enchères. Mais maintenant, on ne va pas avoir de résolutions privées cette fois ci, donc on aura plus, je pense. Mais, on espère que les chaînes de remplacement vont jouer leur rôle. Donc ça, c'est la même chose. Vous avez des enchères ascendantes au second prix.

Et, cela veut dire que je l'ai dit déjà, si vous gagnez l'enchère parce que vous avez fait la mise la plus élevée, vous allez payer ce qui allait être le second prix de la deuxième personne qui est arrivé un petit peu moins avec un chiffre un petit peu moins élevé que vous. Donc, je vais conclure avec cela puisque nous avons le déjeuner qui

nous attend. Je pourrais éventuellement répondre à vos questions, mais nous avons donc ce programme de soutien aux candidats. Il peut y avoir des ristournes, des prix... des rabais si vous voulez, de 35 %.

Donc, si je gagne ces enchères, je dois payer 1 million de dollars. Et, bien, un candidat avec l'ASP ne va payer que 650 000 dollars. 35 % de réduction. On en a beaucoup parlé au niveau de l'IRT.

Il n'y a pas eu de recommandations très claires sur la gamme. Il y a des personnes qui aimeraient voir que ce soit à un niveau bien supérieur et d'autres beaucoup inférieurs. Donc, on a essayé de comparer à d'autres scénarios. On a essayé de trouver ce qui est comparable.

On a trouvé d'autres types d'enchères qui existent, les enchères Spectrum, et 35 % au niveau mondial c'était le rabais le plus élevé, le plus commun que nous pouvions trouver au niveau mondial. Donc, au niveau de l'IRT, on est tombé d'accord sur ces 35 % de réduction pour les personnes bénéficiant du programme de soutien. Donc, je vais voir s'il y a des questions.

TRACY HACKSHAW

On peut applaudir nos intervenants, Lars et Elisa Busetto qui nous ont donné beaucoup d'informations. Ce n'est pas fini. Juste après le déjeuner, il y a une autre séance sur la prochaine série. Vous aurez la possibilité de poser plus de questions et on va rentrer

encore plus dans les détails et les nuances. Donc, revenez après le déjeuner pour cette séance et Nico va conclure.

NICOLAS CABALLERO

Oui, j'allais vous dire merci beaucoup Elisa Busetto. Notre déjeuner sera jusqu'à 13 h 45 où nous aurons la prochaine séance qui abordera la prochaine série de gTLD une nouvelle fois. Donc merci beaucoup. Nous vous souhaitons un bon appétit et vous remercions.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]